

LES MESSAGES CLÉS

PERSONNE CONCERNÉE

Ce n'est pas l'intention de l'auteur-e qui prime, mais avant tout le ressenti de la personne concernée.

COMMENT RÉAGIR ?

- Analysez votre ressenti.
- Demandez à la personne de cesser.
- Si ce n'est pas possible, cherchez du soutien.



TÉMOIN

Ne rien dire, c'est être complice.

COMMENT RÉAGIR ?

- Exprimez si vous le pouvez votre désaccord avec la personne auteure du comportement inadéquat. Démontrez de l'empathie, exprimez votre soutien à la personne concernée.
- Vérifiez le ressenti de la personne ciblée.
- Si elle souhaite réagir, proposez de l'accompagner.
- Si la situation persiste, signalez la situation à votre manager, aux ressources humaines ou à un organe de soutien.



AUTEUR-E DE HARCÈLEMENT

Au bureau ou hors du bureau, ce n'est pas l'intention qui compte, mais avant tout le ressenti de la personne concernée.

COMMENT RÉAGIR ?

- Questionnez-vous sur la façon dont un comportement peut être perçu par l'autre.
- Si une personne peut être blessée, réfléchissez aux conséquences sur l'ambiance de travail.
- Demandez-vous si vous accepteriez qu'on vous fasse la même remarque ou qu'on la fasse à un proche.
- Soyez à l'écoute des remarques de vos collègues.
- Si vous avez des doutes sur une question relative au harcèlement, adressez-vous à votre entourage, à votre hiérarchie, au service RH ou aux organes de soutien.



REPRÉSENTANT-E DE L'EMPLOYEUR

En tant que manager, vous êtes responsable de créer un bon climat de travail. Vous avez l'obligation de protéger les personnes, identifier le harcèlement sexuel et le faire cesser.

COMMENT RÉAGIR ?

- Prendre au sérieux les allégations faites et offrir une écoute soutenante.
- Se positionner en soutien de la personne ciblée/visée.
- Écouter toutes les personnes concernées avec ouverture et établir les faits.
- Analyser les dysfonctionnements et assurer un suivi.
- Documenter la situation.
- S'il s'agit de harcèlement sexuel, recadrer la personne auteure et rappeler les règles, voire sanctionner.
- Si la hiérarchie n'est pas habilitée à sanctionner, avertir sa propre hiérarchie.
- J'ai des questions sur la définition du harcèlement sexuel, ou un doute sur mon comportement, je m'adresse aux organes de soutien.

COMMENT PRÉVENIR ?

- Être exemplaire.
- Faire part de ses attentes en termes de culture de service respectueuse.
- Rappeler le cadre légal, les règles et les sanctions à tout le service.
- Identifier les signaux d'alerte, tels que des changements d'humeur, d'habillement, absences perlées, baisse des prestations, tensions au sein de l'équipe.

